



RAPPORT ANNUEL 2001



SOMMAIRE

Message du Président	3
Rapport de gestion	4
Comptes consolidés	11
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	26
Comptes sociaux	27
Rapport général des Commissaires aux Comptes	42
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	43
Renseignements d'ordre général	47
Projet de résolutions	48
Direction, Administration, Contrôle	53



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

L'année 2001 aura été pour votre société une année très difficile alors qu'elle se présentait sous les meilleurs auspices.

Difficile tout d'abord, parce qu'après une introduction réussie sur le Second Marché d'Euronext-Paris, en février 2001, le cours de l'action n'a pas épousé le rythme de croissance du Groupe.

Conçue comme un moyen de poursuivre le développement de la Société, l'introduction aura été pour un certain nombre d'actionnaires d'origine un moyen de trouver des liquidités et de faire face à un besoin de trésorerie. Ce phénomène a pesé de manière significative sur le cours de bourse.

Cependant, l'entrée dans notre capital d'investisseurs institutionnels, aux perspectives d'investissements plus durables, nous a conforté dans la conviction selon laquelle notre entreprise dispose de bons fondamentaux et que le cours actuel de notre action offre la perspective d'un réel potentiel d'appréciation.

Difficile, l'année 2001 l'aura été surtout sur le plan économique. La progression continue de notre chiffre d'affaires au cours du premier semestre (+ 21 % à périmètre constant par rapport au premier semestre 2000) a été en effet brutalement interrompue par les événements du 11 septembre. Survenue pendant une période d'ordinaire très dynamique pour l'hôtellerie parisienne, cette tragédie a marqué pour notre Société, comme pour ses concurrentes, l'arrêt immédiat mais provisoire des projets de développement.

Mais le dynamisme de nos équipes, leur motivation et leur capacité à adapter notre offre à la demande a permis à notre entreprise de franchir cette crise de façon moins difficile que prévue.

Par ailleurs, les études récentes du marché hôtelier sont déterminantes au regard de notre positionnement. Dans son rapport annuel, la société PKF, cabinet d'audit spécialiste de l'hôtellerie, note que Paris est en effet passée "du statut de destination généraliste à celui de destination multispécialiste en démontrant qu'elle savait superposer une offre globale de services spécifiques". Clairement il ne s'agit plus d'offrir un simple hébergement aux visiteurs de la Capitale, mais de développer des systèmes d'accueils plus originaux, plus captifs, qui participeront à leur expérience parisienne.

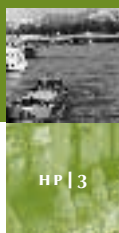
En limitant la capacité d'accueil de nos établissements à une cinquantaine de chambres et en les dotant d'une personnalité propre avec une décoration très soignée en rapport avec le quartier et sa clientèle, notre Société se trouve ainsi en mesure de répondre pleinement à cette évolution.

C'est pourquoi, malgré des résultats 2001 en deçà des objectifs initialement prévus, j'ai la conviction que notre Société est au début de son aventure boursière.

L'objectif pour cette année est de consolider les acquis, accroître notre rentabilité et améliorer nos ratios financiers, pour pouvoir reprendre l'année prochaine la politique de développement de la Société.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, Chers Actionnaires, du total dévouement de l'ensemble des salariés, des dirigeants et de moi-même au service du développement qualitatif de votre Société.

Patrick MACHEFERT



Les faits marquants de l'exercice

Introduction en Bourse

L'exercice 2001 a été marqué par l'entrée en Bourse de notre Société.

Les actions de la Société sont admises depuis le 13 février 2001 sur le Second Marché de la Bourse de Paris, soit 3 984 363 actions auxquelles se sont ajoutées 348 740 actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital, soit un total de 4 333 103 actions.

Les actions nouvelles ont été mises à la disposition du marché pour partie dans le cadre d'un placement garanti et pour partie dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert.

Le montant de l'émission s'est élevé à 5 231 100 euros (soit 34 313 767 F).

Dans un premier temps cotées au fixing, c'est-à-dire avec un cours fixé deux fois par jour, les actions de la Société sont depuis le 2 juillet 2001 cotées en continu.

Le 8 août 2001, la Société a intégré l'indice composite des valeurs du Second Marché (le SBF-Second Marché) qui comprend 131 valeurs sur les 334 composant le Second Marché. Cet indice est élaboré, au vu du volume de capitalisation des titres et de leur liquidité, par le Conseil scientifique des indices réunissant des experts de la Banque de France, de la Commission des Opérations de Bourse, de l'INSEE, des analystes financiers et des économistes.

Par ailleurs, la Société a été admise au Nextprime, véritable label instauré par Euronext. Ce nouveau segment de marché d'Euronext a été ouvert à compter du 2 janvier 2002 aux entreprises de taille moyenne de l'économie dite traditionnelle s'engageant à respecter un certain nombre d'obligations en matière de liquidité, de communication et comptabilité.

Enfin, au 31 décembre 2001, le nombre d'actions échangé durant l'année a été de 496 113, soit une moyenne journalière de 2 234 actions.

De nouveaux établissements

Notre Société a ouvert en juin 2001 un nouvel établissement trois étoiles, le Pavillon Opéra Bourse, situé au 15, rue Geoffroy Marie, 75009 Paris. Cet hôtel dispose de 37 chambres, dont une suite.

Le Pavillon Opéra Grands Boulevards, établissement 3 étoiles, situé au 11, rue Geoffroy Marie, 75009 Paris et la Villa Lutèce Port Royal, établissement 4 étoiles, située aux 52- 52 bis, rue Jenner, 75013 Paris, tous deux sous mandat de gestion, sont entrés en exploitation respectivement en février et octobre 2001. Le Pavillon Opéra Grands Boulevards dispose de 31 chambres et la Villa Lutèce Port Royal de 46 chambres, dont cinq duplex et trois suites.

Deux nouveaux établissements ont été pris en gestion au cours de l'exercice 2001, le Pavillon Saint-Augustin en octobre et le Pavillon Park Montsouris en novembre. Le Pavillon Saint-Augustin, hôtel restaurant de 49 chambres, est situé au 16, rue de la Pépinière, 75008 Paris. Le Pavillon Park Montsouris, situé au 144, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris, est actuellement en cours de rénovation. Il comportera 37 chambres à l'issue des travaux.

Le Normandy Hôtel a ouvert en juin 2001 un restaurant gastronomique italien, Il Palazzo, largement plébiscité par la presse tant pour son cadre original et richement décoré que pour l'excellence de la cuisine préparée par son chef, Thierry Barreau, qui officiait auparavant à la Maison des Polytechniciens.



Le 11 septembre

Les événements du 11 septembre 2001 ont considérablement fait chuter le chiffre d'affaires des mois de septembre (- 21 %) et d'octobre (- 28 %) par rapport aux mêmes mois du précédent exercice, période durant laquelle l'activité est traditionnellement très élevée à Paris.

Les taux d'occupation ont accusé en septembre 2001 une baisse de 22,73 % par rapport à septembre 2000 et en octobre 2001, une baisse de 26,72 % par rapport au mois d'octobre 2000.

Les mois de novembre et décembre ont également accusé une baisse, plus relative cependant.

Sur l'année, le taux d'occupation s'est établi à 64 % contre 72 % au titre de l'exercice précédent.

Toutefois, l'impact de ces événements a été différemment ressenti selon les catégories d'hôtels, les Villas accusant une baisse de leur taux d'occupation allant jusqu'à 34 % en octobre contre 16 % pour les Pavillons.

Les projets de fusion

Courant décembre, nous avons proposé aux associés des sociétés Paris Bercy et Paris-Louvre, exploitant sous l'enseigne Les Hôtels de Paris, respectivement les Pavillons Bercy Gare de Lyon et Louvre Rivoli, un projet de fusion par voie d'absorption.

Mais, en raison du cours de Bourse anormalement déprécié des actions de notre Société, les associés de Paris Bercy et de Paris Louvre n'ont pas approuvé les projets présentés.

Il nous paraît toutefois important de porter à votre connaissance que l'évaluation réalisée dans le cadre de ces projets de fusion a fait ressortir un actif net réévalué de 108 millions d'euros pour notre Société, soit une valorisation par action de 24,9 euros.

Bilan général de l'activité

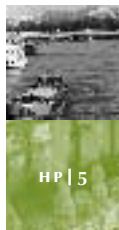
Le chiffre d'affaires global s'est élevé en 2001 à 18 192 K€ contre 17 009 K€ soit une augmentation de 7 %.

Cette progression provient pour partie de l'ouverture de nouveaux hôtels. A la fin de l'année 2001, notre Société exploitait vingt-deux établissements (contre dix-huit en 2000) dont treize lui appartenant en propre, les autres étant confiés en gestion.

Cette progression est également due au développement constant des réservations via notre site internet.

En effet depuis 1997, notre Société possède son propre site Internet (www.leshotelsdeparis.com) qui permet aux internautes d'accéder à notre centrale de réservation. Celle-ci est dotée d'un système de réservation avec paiement sécurisé. L'audience moyenne de ce site est d'environ 40 000 visiteurs par mois, ce qui a permis à la Société de concrétiser en 2001, un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros, soit plus de 10 % du chiffre d'affaires de la Société.

Fin 2001, une nouvelle version a vu le jour qui propose un éventail plus large de services aux internautes que nous vous invitons à découvrir. Notre objectif est de doubler nos connexions d'ici 24 mois.



Activité des établissements en propriété

Sur l'exercice 2001, la croissance des 13 hôtels en exploitation s'établit à + 7,9 %. Cette progression reflète la stratégie du Groupe qui concentre ses efforts sur l'amélioration du prix moyen.

Ainsi, au cours de l'exercice 2001, et toujours à périmètre équivalent les Pavillons, hôtels trois étoiles, affichent un prix moyen de 88,8 euros en progression de 7 % et ce en dépit d'un fléchissement marqué (- 4,7 %) de leur taux d'occupation à 72 %.

Les Villas, établissements quatre étoiles, plus sensibles à la clientèle internationale ont, quant à elles, enregistrées une baisse plus importante de leur fréquentation, (55,8% en 2001 contre 67,8 % en 2000) tout en continuant d'afficher une progression de plus de 10 % de leur prix moyen (148 euros en 2001 contre 134 euros en 2000). Cette catégorie d'établissements représente dorénavant 60 % du chiffre d'affaires de la société contre 57 % en 2000.

Au total, le chiffre d'affaires hors taxes des établissements appartenant à la Société a progressé de plus de 11 %, passant de 14 902 K€ en 2000 à 16 561 K€ en 2001.

Les meilleurs taux d'occupation enregistrés l'ont été par la Villa Alessandra **** (72,67 %), le Pavillon Pereire Arc de Triomphe *** (74,65 %), le Pavillon Losserand Montparnasse *** (76,20 %).

Le revenu par chambre disponible (ou RevPar) est, en 2001, du fait de la pesée importante du dernier trimestre, en léger recul à 73 € TTC contre 76 € TTC pour l'exercice précédent.

Activité des établissements en gestion

Au 31 décembre 2001, notre Société gère neuf hôtels pour le compte d'autres sociétés. Cette activité a généré pour elle au cours de cet exercice un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros.

Activité des filiales et participations

Notre Société détient une participation de 20 % dans la société Hôtels et Restaurants de Paris qui a absorbé la SA Normandy Hôtel en décembre dernier.

La rentabilité de cette filiale s'avère relativement décevante par rapport aux objectifs de départ. Cet hôtel, très apprécié par la clientèle américaine, a été affecté par les événements du 11 septembre. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6 032 K€ contre 6 238 K€ un an plus tôt. Les travaux de rénovation, qui se révèlent plus lourds que prévus, ne pourront de ce fait être entrepris selon le planning initialement prévu.

De plus, son restaurant, Il Palazzo, ouvert en juin 2001, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 320 K€, un peu en deçà de nos espérances, l'ouverture d'un restaurant gastronomique s'avérant difficile dans le contexte actuel.

Notre Société détient également 99,99 % des actions de la SA Royal Pigalle, elle-même propriétaire de l'ensemble des parts de la Société Nouvelle du Royal Pigalle. Cette dernière est propriétaire d'un hôtel, la Villa Royale, situé 2, rue Duperré, 75009 Paris, qui est entré en exploitation au début mars 2002.



RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Présentation des comptes sociaux

Introduction

L'année 2001 a été une année difficile en raison des événements du 11 septembre qui ont touché de plein fouet l'hôtellerie parisienne dans une période d'ordinaire très dynamique, riche en salons professionnels et accueillant en même temps un nombre important d'hommes d'affaires et de touristes.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Par rapport à l'exercice précédent, les modifications suivantes ont été apportées aux règles et méthodes d'établissement des comptes annuels :

- changement de la durée d'amortissement du matériel hôtelier qui passe de 5 à 7 ans,
- changement de la durée d'amortissement des travaux d'entretien. L'amortissement du renouvellement des revêtements sol et mur est passé de 3 à 5 ans, pour les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2001,
- modification du schéma de comptabilisation des encaissements suite à des évolutions apportées au logiciel d'exploitation hôtelière.

Présentation des comptes

Le chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice 2001 une progression de près de 7 %, passant de 17 009 K€ en 2000 à 18 192 K€. Les prestations diverses, classées cette année, contrairement à l'année précédente en autres produits se sont élevées à 600 K€ contre 200 K€ en 2000.

Au premier semestre 2001, qui représente traditionnellement 40 % du chiffre d'affaires de l'exercice, la Société a réalisé un chiffre d'affaire de 9 538 K€, ce qui montre l'impact profond qu'ont eu les événements du 11 septembre sur l'activité du dernier quadrimestre.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 19 734 K€ contre 17 114 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 17 673 K€ contre 14 271 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'augmentation de ces charges s'explique principalement par deux postes, celui des achats et charges externes (qui passe de 6 382 K€ à 7 373 K€ en 2001) et celui des charges de personnel (qui passe de 4 500 K€ à 5 958 K€), initialement budgétés pour un volume d'activité bien supérieur.

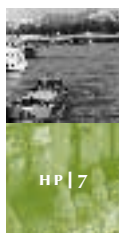
Ainsi le résultat d'exploitation ressort à 2 061 K€ contre 2 843 K€ au titre de l'exercice précédent. Même si notre résultat d'exploitation est en retrait par rapport à celui de 2000, nous restons néanmoins satisfaits au regard de l'importance de la crise récente.

Compte tenu du résultat financier négatif de 1 991 K€, le résultat courant avant impôt de l'exercice est positif de 70 K€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice affiche un bénéfice de 42 K€ contre une perte de 173 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique notamment par la cession d'immobilisations.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice 2001 affiche un bénéfice de 112 K€.

Compte tenu de la faible importance de notre résultat, il ne nous apparaît pas souhaitable de procéder à une distribution de dividendes.



Au 31 décembre 2001, le total du bilan de la Société progressait de 3 172 K€, passant de 67 299 K€ à 70 471 K€, soit une amélioration de 4,7 %.

Notons que nos créances clients sont restées au même niveau que celui de l'année précédente tandis que notre chiffre d'affaires progressait de 7 %. Cette stabilité est due à la mise en place d'un nouveau système de gestion de ce poste.

Nous joignons en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales et arrêtés du 27 avril 1982)

Nature des indications	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	76 225	76 225	586 536	607 412	660 577
b) Actions ordinaires existantes	5 000	5 000	3 847 424	3 984 363	4 333 103
c) Actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	923 961	787 630	11 483 208	17 009 141	18 192 088
b) Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	670 458	601 388	(298 838)	3 100 172	3 187 224
c) Impôt sur les bénéfices	241 713	213 881	5 387	24 895	
d) Participation des salariés					
e) Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	405 182	356 611	(1 960 547)	721 528	112 422
f) Résultat distribué	76 225	76 225			
III - Résultat par action					
a) Résultat après impôt, participation, avant amortissement et provision	85,75	77,37	(0,08)	0,77	0,74
b) Résultat après impôt, participations et amortissements et provisions	81,04	71 32	(0,51)	0,18	0,03
c) Dividende attribué à chaque action	15,25	15,25			
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	1	1	104	154	192
b) Montant de la masse salariale	9 147	9 147	2 248 190	3 250 253	4 343 339
c) Montant des avantages sociaux	9 627	9 083	857 710	1 249 685	1 614 897

Tableau des filiales et participations (en euros)

Filiales et participations	Capital social	Part du capital détenu
Royal Pigalle	740 292,43	99,99 %
Hôtels et Restaurants de Paris	1 520 000,00	20,00 %



Présentation des comptes consolidés

Notre Société soumet pour la première fois des comptes consolidés à l'approbation des actionnaires.

Ces comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes comptables utilisées sont indiquées en annexes.

Définition du périmètre de consolidation

La consolidation porte sur 4 sociétés :

- la société Les Hôtels de Paris
- la société Royal Pigalle détenue à 99,99 % intégrée globalement ainsi que sa filiale la Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire de la Villa Royale,
- la société Hôtels et Restaurants de Paris détenue à 20 %, intégrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence, propriétaire du Normandy Hôtel.

Présentation des comptes

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2001 s'établit à 18 192 K€, contre 17 009 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7 %.

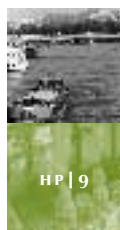
Le résultat d'ensemble dégagé par les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe s'affiche avant retraitements de consolidation à 0,5 M€ contre 0,4 M€ en 2000.

SA Les Hôtels de Paris	0,11 M€
SA et SNC Royal Pigalle	0,04 M€
SA Hôtels et Restaurants de Paris	0,24 M€
Total	0,39 M€

Le résultat de la SA Hôtels et Restaurants de Paris, détenue à 20 % par la SA Les Hôtels de Paris étant, après fusion avec la SA Normandy Hôtel, de 1,21 M€. Le passage de la totalisation des résultats des comptes sociaux des sociétés du Groupe au résultat consolidé comprend les retraitements suivants :

Agrégation des résultats des comptes sociaux	0,39 M€
Retraitements des crédits-bails	0,17 M€
Charge d'impôt différé	(0,12 M€)
Résultat consolidé	0,44 M€

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à un montant de 32 376 K€, contre 26 620 K€. L'endettement s'élève à 41 374 K€, contre 43 148 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,11 %.



VIE BOURSIÈRE

Date	Cours le + haut	Cours le + bas	Cours moyens	Volume
Mars	13,90	12,80	13,75	13 072
Avril	13,50	12,94	13,13	17 682
Mai	13,80	11,70	12,85	20 990
Juin	12,95	10,51	11,75	43 728
Juillet	14,79	11,51	12,28	73 485
Août	12,94	11,01	11,63	21 420
Septembre	12,05	10,55	11,30	41 824
Octobre	11,40	10,00	10,39	26 134
Novembre	10,50	9,50	9,95	22 035
Décembre	11,00	9,50	9,70	31 894
Janvier	11,26	7,10	10,53	138 480
Février	10,85	8,82	9,75	29 780
Mars	10,00	9,00	9,56	22 642
Avril	9,80	9,03	9,25	12 845
Mai	9,50	8,65	8,75	12 447

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Le recul significatif constaté sur les quatre derniers mois de 2001 semble s'estomper depuis le début de l'année 2002 sous l'impulsion des actions engagées par nos équipes opérationnelles.

Pour le mois de janvier 2002, un hôtel sur deux affichait des volumes d'activité supérieurs à janvier 2001 et ce malgré des taux d'occupation encore en léger recul. Cette reprise de l'activité s'est poursuivie au cours du premier trimestre, les chiffres d'affaires obtenus étant supérieurs à ceux constatés pour la même période au cours de l'exercice précédent.

L'année 2002 sera une année de consolidation pour notre Société. Nous profiterons de cet exercice pour restructurer le Groupe, accroître notre image de marque, maîtriser notre développement et améliorer nos ratios financiers.

Notre priorité sera de faire progresser nos marges en nous appuyant financièrement si nécessaire sur notre parc immobilier conséquent.

A cet égard un projet de cession des murs est à l'étude.

Par ailleurs, le différé de règlement des loyers relatifs aux locaux communs de la Villa Panthéon, que nous avons obtenu du propriétaire lors de la signature du bail, arrive à terme. Afin d'éviter d'alourdir d'une manière trop importante les charges d'exploitation de cet hôtel, nous étudions la possibilité d'acquérir ces locaux.

Les projets de résolutions sont proposés en page xxx du présent rapport

Le Conseil d'Administration





COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros	Exercice clos le 31/12/2001	Exercice clos le 31/12/2000 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires net	18 192 088	17 009 142
Reprises sur provisions et transferts de charges	921 883	98 927
Autres produits	627 214	6 482
Total (I)	19 741 185	17 114 551
Charges d'exploitation		
Marchandises, matières et approvisionnements consommés	659 384	542 739
Autres achats et charges externes	7 110 785	6 033 979
Impôts, taxes et versements assimilés	595 766	474 479
Frais de personnel	5 990 128	4 536 710
Dotations aux amortissements	2 779 476	2 088 783
Dotations aux provisions	183 564	165 743
Autres charges	193 263	194 841
Total (II)	17 512 367	14 037 275
Résultat d'exploitation (I - II)	2 228 818	3 077 275
Charges financières	2 121 296	2 038 378
Produits financiers	19 962	8 371
Résultat financier	(2 101 334)	(2 030 007)
Résultat courant avant is	127 484	1 047 268
Résultat exceptionnel	228 908	(138 715)
Impôt sur les bénéfices	119 900	135 773
Résultat net des entreprises intégrées	236 491	772 781
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	242 376	(180 324)
Amortissement de l'écart d'acquisition	38 666	
Résultat net de l'ensemble consolidé	440 202	592 457
Résultat par action	0,10	0,15

(1) Comptes 2000 non audités.



BILAN ACTIF

En euros		Exercice clos le 31/12/2001		Exercice clos le 31/12/2000	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net ⁽¹⁾
Actif immobilisé					
Titres mis en équivalence		926 472		926 472	120 379
Immobilisations incorporelles		23 410 579	212 070	23 198 510	23 912 837
Immobilisations corporelles		44 571 552	5 868 430	38 703 122	35 408 067
Immobilisations financières		456 958	25 497	431 461	264 829
Ecart d'acquisition		812 000	38 666	773 334	
Total	(I)	70 177 561	6 144 662	64 032 899	59 706 113
Actif circulant					
Stocks		196 500		196 500	121 202
Clients et comptes rattachés		3 992 467	97 352	3 895 115	3 961 837
Autres créances		3 421 349		3 421 349	4 483 698
Disponibilités		1 375 523		1 375 523	729 848
Charges constatées d'avance		445 536		445 536	864 123
Total	(II)	9 431 375	97 352	9 334 022	10 160 707
Comptes de régularisation	(III)	776 636		776 636	270 115
Total général	(I + II + III)	80 385 572	6 242 015	74 143 557	70 136 935

(1) Comptes 2000 non audités.

BILAN PASSIF

En euros		Exercice clos le 31/12/2001	Exercice clos le 31/12/2000 ⁽¹⁾
Capitaux propres - groupe			
Capital social		660 577	607 412
Primes d'émission		10 036 231	5 818 678
Prime de fusion		19 836 447	19 836 447
Réserves consolidées part du Groupe		1 260 896	(234 578)
Résultat consolidé part du Groupe		440 202	592 457
Total	(I)	32 234 352	26 620 416
Provisions pour risques et charges	(II)	544 145	368 122
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		31 147 297	29 960 959
Emprunts et dettes financières divers		1 612 638	3 313 173
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 105 210	4 343 001
Dettes fiscales et sociales		2 165 788	2 889 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		786 362	2 374 656
Autres dettes		547 765	267 198
Total	(III)	41 365 060	43 148 398
Total général	(I + II + III)	74 143 557	70 136 935

(1) Comptes 2000 non audités.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001

1. Présentation du groupe Les Hôtels de Paris

La société Les Hôtels de Paris, spécialisée dans l'hôtellerie haut de gamme (Trois étoiles, Quatre étoiles, Quatre étoiles Luxe et Palace) à Paris, est cotée au Second Marché à la Bourse de Paris depuis le 13 février 2001.

Au 31 décembre 2001, elle possède 13 hôtels en exploitation et gère à travers des contrats de gestion 9 autres hôtels représentant un total de près de 1000 chambres.

Les hôtels du Groupe, désignés par les professionnels sous le terme "hôtels-bureaux", offrent les prestations d'hébergement, de petit déjeuner et pour certains, de room service. L'activité de restauration n'est pratiquée que par deux d'entre-eux.

2. Principes de consolidation

Les critères retenus par le Groupe pour définir le périmètre et les méthodes de consolidation sont conformes aux dispositions réglementaires applicables en la matière.

2.1. Périmètre de consolidation

Le groupe Les Hôtels de Paris est composé de 4 sociétés, toutes intégrées dans le périmètre de consolidation en raison des pourcentages de détention.

La SA Royal Pigalle détenue à 99,99 % est intégrée globalement ainsi que sa filiale, détenue à 100 %, la SNC Royal Pigalle.

La société Hôtels et Restaurants de Paris détenue à 20 % est intégrée par mise en équivalence.

En fin d'exercice 2001, la SARL Hôtels et Restaurants de Paris a absorbé la société d'exploitation d'un hôtel 4 étoiles, la SA Normandy Hôtel.

2.2. Date d'arrête des comptes

Les comptes de toutes les sociétés consolidées ont été arrêtés au 31 décembre 2001.

2.3. Comparabilité des comptes

La Société présente, au titre de l'exercice 2001, pour la première année, des comptes consolidés. A des fins de comparaison, des comptes au 31 décembre 2000, non audités, ont été arrêtés et établis sur la base des mêmes règles et méthodes comptables.

Les filiales Hôtels et Restaurants de Paris et Royal Pigalle sont respectivement entrées dans le périmètre de consolidation en janvier et novembre 2000.

2.4. Ecarts d'acquisition

Les actifs et passifs sont entrés à leur valeur comptable et des écarts d'acquisition sont déterminés par différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés.

L'écart d'acquisition calculé lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés SNC et SA Royal Pigalle s'élève à 812 000 euros. Il est amorti en linéaire sur une durée de 21 ans.

Les amortissements inscrits dans les comptes sociaux de chaque société n'ont fait l'objet d'aucun retraitement.



3. Faits significatifs de l'exercice

3.1. Développement de l'activité du Groupe

Les résultats 2001 traduisent l'impact profond que les événements du 11 septembre 2001 ont eu sur la fréquentation des hôtels parisiens dès le neuvième mois d'exploitation, période qui inaugure traditionnellement la forte saison d'activité hôtelière parisienne.

Par ailleurs, le Groupe a ouvert au mois de juin un hôtel, le pavillon Opéra Bourse, et a pris en mandat de gestion, au cours de l'année, 4 nouveaux hôtels.

3.2. Augmentation de capital

En date du 13 février 2001, le Conseil d'Administration de la SA Les Hôtels de Paris constatait la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 348 740 actions, au nominal de 0,15 euro, assortie d'une prime d'émission nette de charges imputées de 4 217 553 euros.

Par ailleurs, la condition suspensive mise par l'Assemblée Générale du 31 décembre 1999 à l'émission de 30 000 bons de souscription d'action et attribués par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2000, à savoir l'introduction en Bourse, a été réalisée.

De plus, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2001 de procéder à l'attribution gratuite de 30 000 nouveaux bons de souscription a été utilisée à hauteur de 7 264 bons.

3.3. Situation du Pavillon la Chapelle

Par acte authentique du 5 juillet 2001, il a été mis fin définitivement au contrat de vente en état futur d'achèvement de l'hôtel et la SA Les Hôtels de Paris a obtenu la maîtrise de l'ouvrage, la SCI venderesse ayant renoncé à tous ses droits sur l'immeuble et reconnu avoir perçu l'intégralité du prix de vente.

La Société est donc désormais dans la capacité d'achever les travaux afin de mettre en exploitation l'hôtel.

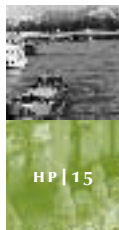
3.4. Contrôles fiscaux en cours

En matière de redressements de TVA, portant sur des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994, les recours introduits par la SA Les Hôtels de Paris sont en cours d'instruction.

En début d'année 2001, l'administration abandonnait 2 des 4 redressements prononcés pour les sociétés Paris Convention (102 363 euros) et Paris Leboutoux (126 363 euros) absorbées par la société mère du Groupe en 1995.

Le montant total des droits et pénalités contestés par la Société s'élevait au 31 décembre 2001 au total de 590 799 euros. Les abandons intervenus en début d'année 2001 devraient être suivis par d'autres décisions favorables sur les litiges restant en cours.

En conséquence, les montants correspondants n'ont pas été provisionnés.



4. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris, arrêtés au 31 décembre 2001 ont été tenus en francs français et transcrits en euros à la date de clôture. Ils ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en France en la matière (loi du 3 janvier 1985, décret du 17 février et règlement 99-02).

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables.

Après cumul des états financiers des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, les comptes réciproques ont été éliminés.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

A noter qu'au cours de l'année 2001, afin d'améliorer la qualité de l'information financière de la société Les Hôtels de Paris, 3 changements de méthodes ont été introduits dans la présentation des comptes par rapport à l'année précédente.

a) Modification de la durée d'amortissement des charges à répartir relatives aux charges d'entretien.

Précédemment amorties sur 3 ans, les charges d'entretien engagées à compter du 1^{er} janvier 2001, essentiellement constituées des travaux de remplacement de revêtements de sols et de murs, sont désormais amorties sur 5 ans et ce afin de s'adapter à l'évolution de leur durée de vie probable.

L'impact de cette modification sur les comptes 2001 se présente comme suit :

- dotation aux amortissements de charges à répartir comptabilisée en 2001 pour 108 954 euros contre 164 039 euros calculée en application des méthodes précédentes,
- charges à répartir inscrites à l'actif du bilan pour 776 636 euros contre 721 555 euros calculées en application des méthodes précédentes.

b) Modification de la durée d'amortissement du matériel et équipement hôtelier

Afin de s'adapter aux usages du marché, la durée d'amortissement du matériel et équipement hôtelier a été portée de 5 à 7 ans.

L'impact de cette modification sur les comptes 2001 se présente comme suit :

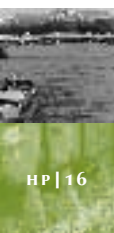
- dotation aux amortissements comptabilisée en 2001 pour 714 212 euros contre 999 030 euros calculée en application des méthodes précédentes,
- montant des immobilisations nettes inscrites à l'actif pour 64 032 899 euros contre 63 748 081 euros calculés en application des méthodes précédentes.

c) Modification du schéma de comptabilisation des encaissements clients

Précédemment comptabilisées lors de l'inscription au crédit du compte bancaire les concernant, les encaissements clients sont désormais appréhendés, en raison d'adaptation du logiciel d'exploitation hôtelière, lors de leur traitement sur ce dernier.

L'impact de cette modification sur les comptes 2001 se présente comme suit :

- montant des disponibilités inscrites à l'actif du bilan pour 1 375 523 euros contre 1 116 986 euros en application des méthodes précédentes,
- montant des créances clients nettes inscrites à l'actif du bilan pour 3 895 115 euros contre 4 153 652 euros en application des méthodes précédentes.



4.1. Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont constitués des coûts d'inauguration des hôtels.

La valeur comptable des fonds de commerce résulte essentiellement des opérations de fusion telles que soumises à l'approbation des Assemblées Générales du 31 décembre 1999.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce, des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée, pour chaque établissement, par application d'un coefficient multiplicateur au résultat brut d'exploitation (RBE) de l'exercice. Ce coefficient est déterminé chaque année en fonction des dernières transactions comparables constatées sur le marché de l'hôtellerie parisienne. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation selon les modalités suivantes :

Frais d'inauguration	3 ans	linéaire
Logiciels	1 an	linéaire
Site internet	1 à 3 ans	linéaire

4.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, selon les modalités suivantes :

Constructions	40 ans	linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	linéaire
Matériel et mobilier	5 à 7 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	dégressif et linéaire

4.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si nécessaire, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les titres des sociétés intégrées par mise en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant représentant la quote-part de capitaux propres de la filiale déterminée au prorata du pourcentage de détention.

4.4. Créances et dettes

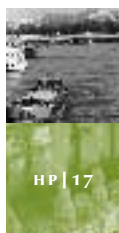
Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

4.5. Stocks

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Ils ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte des éléments de dépréciation auxquels ils seraient exposés.

4.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti".



A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- pour les titres cotés ou titres d'OPCVM, à la valeur boursière du portefeuille,
- pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

Les valeurs mobilières de placement constituant une réserve de liquidité, il est constaté une dépréciation à hauteur de l'excédent global des moins-values à la date de clôture.

4.7. Provisions pour risques et charges

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet, des provisions sont constituées.

4.8. Compte de résultat

Le résultat courant comprend tout ce qui se réfère à l'activité ordinaire de la Société.

Le résultat exceptionnel représente les opérations dont la nature diffère de celles des activités ordinaires ou qui appelle une présentation particulière.

4.9. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est calculé par division du résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

5. Notes relatives à certains postes du bilan

5.1. Titres mis en équivalence

Seule la filiale SA Hôtels et Restaurants de Paris détenue à 20 % est consolidée par mise en équivalence.

La contribution de cette société :

- aux capitaux propres (réserves consolidées) est de 379 198 euros,
- au résultat consolidé est de 242 376 euros.

5.2. Fonds de commerce

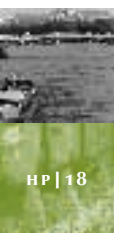
Au 31 décembre 2001, 12 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 23 020 832 euros se décomposant comme suit :

- 9 fonds de commerce d'hôtels déjà en exploitation au 31 décembre 1998, inscrits pour leur valeur d'apport retenue dans le cadre des opérations de fusion de fin 1999, soit 21 659 956 euros,
- 3 fonds de commerce supplémentaires acquis en 1999 et aujourd'hui en exploitation, inscrits à l'actif pour leur coût historique soit 1 352 644 euros,
- 1 fonds de commerce d'une valeur historique de 8 232 euros rattaché à un immeuble en cours de travaux.

5.3. Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Début	Mouvements		Fin
	d'exercice	Augmentations	Diminutions	d'exercice
Incorporelles	23 191 964	218 615		23 410 579
Corporelles	38 953 535	5 988 350	370 334	44 571 552
Financières	264 831	246 817	54 688	456 960
Total	62 410 330	6 453 782	425 022	68 439 091

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées des fonds de commerce pour 23 020 832 euros.



Pour le reste, elles sont composées d'une part d'investissements en matière informatique et de développement de site internet, à l'origine des augmentations de l'année, et pour une moindre part de prix d'acquisition de licences IV.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'actifs hôteliers ; terrains, hôtels, agencements, matériels et installations techniques.

Les principaux investissements de l'année ont trait à l'ouverture du Pavillon Opéra Bourse pour 1,289 M€ et aux travaux en cours sur la Villa Royale pour 2,517 M€.

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie de loyer, en progression de 0,1 M€, des dépôts de garantie bancaires et la contribution de la société Hôtels de Paris au contrat de liquidité.

5.4. Etat des amortissements

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Incorporelles	91 127	120 942		212 069
Corporelles	3 545 468	2 408 340	85 379	5 868 430
Financières				
Total	3 636 595	2 529 282	85 379	6 080 499

5.5. Etat des provisions

Provisions	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Risques et charges	368 122	305 605	129 582	544 145
Actif circulant	106 507	31 171	40 325	97 353
Immobilisations financières		25 497		25 497
Total	474 629	362 273	169 907	666 995

Des provisions ont été constituées pour tenir compte de risques ou de charges probables à la clôture de l'exercice tels que :

- des litiges avec des tiers pour 0,36 M€ dont la variation nette au cours de l'exercice est peu significative,
- des charges et des coûts résultant de la mise en place en fin d'année d'un nouveau logiciel comptable 0,2 M€.

5.6. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	à - d'1 an		à + d'1 an	
Autres immobilisations financières		9 334 022		
Dettes	à - d'1 an		de 1 an à 5 ans	à + 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 917 999		9 414 563	15 814 735
Emprunts et dettes financières diverses	1 023 003		589 635	
Total		6 941 002	10 004 198	15 814 735

Le détail de l'actif circulant apparaît à l'actif des comptes consolidés.

Les autres créances sont notamment constituées de créances sur l'état au titre de TVA déductible et d'impôt société restituable pour un total de 1,4 M€ et d'une créance sur une filiale non intégrée globalement pour 0,7 M€.

5.7. Emprunts et dettes financières diverses auprès des établissements de crédit

Emprunts à plus d'un an à l'origine	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts	26 570 806	6 914 360	6 366 254	27 118 912
Retraitement crédits-bails	1 738 356	147 113	250 595	1 634 875
Total	28 309 162	7 061 473	6 616 849	28 753 787

Les emprunts ont été contractés par le Groupe pour l'acquisition des murs et le financement des travaux.

5.8. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail

Les principaux investissements financés en crédit-bail ont été retraités conformément aux principes applicables aux comptes consolidés.

Ils concernent des investissements immobiliers et d'agencements pour une valeur totale d'origine de 4 900 955 euros.

Les actifs financés en crédit-bail sont intégrés dans les immobilisations et amortis selon les modalités du Groupe. La dette correspondante est inscrite dans les emprunts et les intérêts au compte de résultat sur la durée du contrat.

5.9. Produits et charges concernant un exercice ultérieur

Charges constatées d'avance

Loyers	208 612 €
Brochures et objets publicitaires	136 951 €
Autres charges d'exploitation	99 973 €
Total	445 536 €

Ces charges constatées d'avance représentent des charges dont la prise en compte par le résultat est normalement reportée sur un exercice ultérieur.

5.10. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	971 110 €
Emprunts et dettes financières diverses	53 068 €
Fournisseurs et comptes rattachés	462 134 €
Dettes fiscales et sociales	587 253 €
Autres dettes	130 418 €
Total	2 203 983 €

Les charges à payer sont constituées des charges non encore échues ou facturées à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Clients	941 794 €
Autres créances	4 110 €
Total	945 904 €

Les produits à recevoir sont essentiellement constitués des prestations non facturées mais effectuées dans le cadre des mandats de gestion dont les montants sont calculés en partie sur la base des résultats arrêtés au 31 décembre 2001 au cours du premier trimestre 2002 par les sociétés concernées.



5.11. Dettes représentées par des effets de commerce

Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	1 438 835 €
--	-------------

5.12. Charges à répartir

Elles se composent exclusivement des coûts d'acquisition des immobilisations incorporelles ou corporelles, de charges d'exploitation et de charges d'entretien d'établissements amortis respectivement sur des périodes de 10, 2 et 3, 3 et 5 ans.

Charges à répartir	Durée*	Fin d'exercice	Augmentations	Amortissements	Début d'exercice
Coûts d'acquisition d'immobilisations	10 ans	217 462		25 833	191 579
Charges d'exploitation	2 et 3 ans		357 399	129 178	228 221
Travaux d'entretien	3 et 5 ans	52 654	413 137	108 954	356 837
Total		270 116	770 536	264 016	776 636

* Durée d'amortissement.

5.13. Engagements pris en matière de pensions de retraite

La provision pour engagements de retraite a été évaluée au montant de 15 245 €.

5.14. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Les soldes d'emprunts de la Société restants dus au 31 décembre 2001 garantis par des sûretés réelles s'élevaient à 27 118 912 euros.

Dettes financières garanties par

Hypothèques	762 245 €
Hypothèques et nantissements de fonds de commerce	19 394 632 €
Promesses et nantissements de fonds de commerce	6 962 035 €
Total	27 118 912 €

5.15. Privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du Trésor sont relatifs à des garanties prises par l'Administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la Société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

Nantissement de fonds de commerce	99 156 €
Hypothèques légales	491 642 €

5.16. Autres engagements

Engagements liés au Pavillon la Chapelle (ex Dormoy)

Engagement donné

Hypothèque sur l'immeuble en faveur de l'administration fiscale en garantie de sa créance sur la Société pour un montant de 826 165 euros.

Engagement reçu

Nantissement de la totalité des actions d'un des actionnaires de la SA Les Hôtels de Paris (57 041 actions).

Engagements donnés aux participations consolidées

2 cautions hypothécaires d'un total de 3 048 980 euros.

1 caution solidaire 1 829 389 euros.

Engagements donnés dans le cadre du crédit-bail immobilier

Nantissement du fonds de commerce pour 762 245 euros.

5.17. Composition du capital social (au nominal de 0,15 euro)

Titres en début d'exercice	3 984 363 pour 607 412 €
Titres émis au cours de l'exercice	348 740 pour 53 165 €
Titres en fin d'exercice	4 333 103 pour 660 577 €

5.18. Impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt société

	N	N-1
Impôts exigibles		24 895
Impôts différés	119 900	110 878
Total	119 900	135 773

Impôts différés

Les impôts différés, qui constituent la seule charge d'impôt de l'exercice, sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre le résultat consolidé et le résultat fiscal. Les crédits d'impôts résultant des pertes fiscales reportables des sociétés ne sont comptabilisées que lorsque leur imputation sur des bénéfices prochains est probable.

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux profits futurs, à savoir 35,33 %.

Montants des actifs et passifs, charges et produits d'impôts différés

	N	N-1
Actifs nets inscrits en autres créances	27 115	
Passifs nets inscrits en dettes fiscales		192 286
Charges nettes	119 900	110 878

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés de l'exercice 2001

	Actifs	Passifs
Différences temporaires nettes		1 810 964
Reports fiscaux déficitaires	1 838 078	



5.19. Effectif moyen de l'exercice

Cadres	26
Employés	164
Total	190

5.20. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des mandataires sociaux incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence s'est élevée au cours de l'exercice à 278 677 euros.

5.21. Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé en France dans le secteur de l'activité de l'hôtellerie. Il se répartit principalement entre les prestations hôtelières et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Activités hôtelières	16 625 127 €
Activité de restauration	367 271 €
Prestations de mandats de gestion	1 182 484 €
Autres	17 207 €
Total	18 192 089 €

Les autres produits sont essentiellement constitués, pour 624 359 euros, de prestations de mise en chambre de quotidiens réalisées par la Société. Elles font l'objet, en contrepartie, d'une facturation de même montant pour l'achat des journaux.

5.22. Charges et produits financiers

Charges financières

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	25 497
Intérêts sur emprunts	1 978 481
Autres	117 318
Total	2 121 296

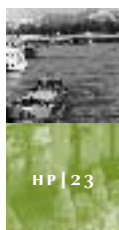
Produits financiers

Revenus et produits de cessions de VMP	19 962
--	--------

5.23. Charges et produits exceptionnels

Les principales composantes du résultat exceptionnel se présentent comme suit :

	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	291 058	295 895
Charges et provisions pour litiges	194 471	188 246
Indemnités et annulation de dettes		43 786
Abandon de créances		193 889



TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2001
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net des sociétés intégrées	440 202
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Amortissements et provisions nets de reprises et de transferts	2 744 213
Variation des impôts différés	119 900
Plus-values de cession nettes d'impôt	2 882
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(242 376)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 064 820
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 504 393
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 569 214
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	(7 883 529)
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt	350 583
Incidence des variations de périmètre	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 532 946)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	
Augmentations de capital en numéraire	4 270 718
Souscription d'emprunts	6 914 360
Remboursements d'emprunts	(6 366 254)
Autres variations de dettes financières	(2 679 541)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 139 283
Variation de trésorerie	(824 449)
Trésorerie d'ouverture	(575 735)
Trésorerie de clôture	(1 400 184)



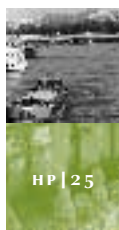
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Part du Groupe (en euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Autres titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total autres capitaux	Totaux
Situation à la clôture N-1 ⁽³⁾	807 412	25 656 124	(234 578)	592 457						26 620 416
Mouvements										
Variation de capital de la consolidante	53 165	4 217 553								4 270 718
Acquisition de titres d'autocontrôle										
Incidence des réévaluations										
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				440 202						440 202
Distributions effectuées par la consolidante										
Affectation du résultat N-1			592 457	(592 457)						
Changement de méthodes comptables										
Imputation de l'écart d'acquisition										
Imputation de l'écart relatif à la méthode dérogatoire										
Autres ⁽¹⁾			903 017							903 017
Situation au 31 décembre 2001	650 677	29 872 677	1 260 696	440 202						32 234 352

(1) Modification directe des réserves consolidées résultant de la modification des capitaux propres générée par la fusion opérée par la société consolidée par mise en équivalence (563 716 FF).

(2) Impôt différé au titre des frais d'introduction en bourse imputé sur la prime d'émission (339 301 €).

(3) Comptes 2000 non audités.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Les Hôtels de Paris établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes consolidés, les comptes consolidés présentés à titre comparatif pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 n'ont pas fait l'objet d'un examen limité ou d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe qui expose des changements de méthode relatifs aux durées d'amortissement des charges d'entretien à étaler et du matériel et équipement hôtelier, ainsi qu'une modification du schéma de comptabilisation des encaissements clients.

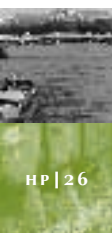
Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 7 juin 2002

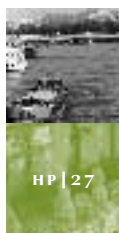
Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

Calan Ramolino & Associés
Antoine DE RIEDMATTEN



COMPTES SOCIAUX

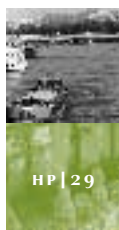


COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros	Exercice clos le 31/12/2001	Exercice clos le 31/12/2000
Chiffre d'affaires net	18 192 088	17 009 142
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		762
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	914 705	98 133
Autres produits	627 197	5 720
Total des produits d'exploitation	19 733 990	17 113 757
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	102 041	68 033
Variation de stocks (marchandises)	(5 096)	(5 717)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	632 641	550 134
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)	(70 202)	(69 711)
Autres achats et charges externes	7 372 636	6 381 556
Impôts, taxes et versements assimilés	593 743	473 572
Salaires et traitements	4 343 339	3 250 253
Charges sociales	1 614 897	1 249 685
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 677 577	2 002 813
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	31 171	60 554
Dotations aux provisions pour risques et charges	187 346	115 066
Autres charges	193 228	194 841
Total des charges d'exploitation	17 673 322	14 271 079
Résultat d'exploitation	2 060 668	2 842 678
Bénéfice attribué, perte transférée		
Perte supportée, bénéfice transféré		
Produits financiers de participations	19 463	
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	4 196	117
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	15 767	8 254
Total des produits financiers	39 426	8 370
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	25 497	
Intérêts et charges assimilées	2 000 319	1 931 830
Différences négatives de change	4 253	
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières placements		
Total des charges financières	2 030 069	1 931 630
Résultat financier	(1 990 643)	(1 923 460)
Résultat courant avant impôts	70 025	919 218

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	132 940	88 176
Produits exceptionnels sur opérations en capital	295 895	
Reprises sur provisions et transferts de charges	99 092	10 671
Total des produits exceptionnels	527 927	98 848
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41 260	96 326
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	291 058	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	153 211	175 316
Total des charges exceptionnelles	485 530	271 643
Résultat exceptionnel	42 397	(172 795)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		24 895
Total des Produits	20 301 343	17 220 975
Total des Charges	20 188 921	16 499 447
Résultat net	112 422	721 528
Dont crédit-bail mobilier	95 600	39 152
Dont crédit-bail immobilier	332 458	449 258



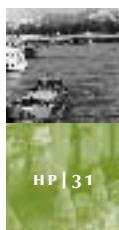
BILAN ACTIF

En euros		Exercice clos le 31/12/2001		Exercice clos le 31/12/2000	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(0)				
Actif immobilisé					
Frais d'établissement		52 868	13 225	39 644	
Recherche et développement					
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		334 950	196 916	138 034	80 004
Fonds commercial		23 012 600		23 012 600	23 012 600
Autres immobilisations incorporelles		1 928	1 928		0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains		3 071 604		3 071 604	3 071 604
Constructions		19 861 722	3 084 907	16 776 815	17 414 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 505 299	1 633 030	3 872 268	3 072 176
Autres immobilisations corporelles		5 241 376	880 795	4 360 581	3 562 424
Immobilisations corporelles en cours		5 755 503		5 755 503	5 982 871
Avances et acomptes					3 566
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations		1 067 570		1 067 570	1 067 570
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		437 536	25 497	412 039	250 171
Total	(I)	64 342 956	5 836 299	58 506 658	57 517 381
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements		161 268		161 268	94 376
En-cours production de biens					
En-cours production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises		35 232		35 232	26 826
Avances & acomptes versés sur commandes		3 938		3 938	1 520
Clients et comptes rattachés		4 028 263	97 352	3 930 910	3 962 262
Autres créances					
- Fournisseurs débiteurs		205 754		205 754	114 122
- Personnel		38 716		38 716	4 551
- Organismes sociaux		45 771		45 771	18 419
- Etat, impôts sur les bénéfices		259 678		259 678	322 888
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		604 991		604 991	2 332 055
- Autres		4 095 436		4 095 436	1 010 610
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement		11 715		11 715	11 715
Disponibilités		1 363 808		1 363 808	709 817
Charges constatées d'avance		430 350		430 350	902 312
Total	(II)	11 284 919	97 352	11 187 566	9 511 472
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)	776 636		776 636	270 115
Primes de remboursement des obligations	(IV)				
Ecarts de conversion actif	(V)				
Total actif	(0 à V)	76 404 511	5 933 651	70 470 860	67 298 968



BILAN PASSIF

En euros		Exercice clos le 31/12/2001	Exercice clos le 31/12/2000
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 660 577)		660 577	607 412
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		29 872 677	25 655 125
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		7 622	7 622
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		864	864
Autres réserves		655 531	655 531
Report à nouveau		(412 033)	(1 133 560)
Résultat de l'exercice		112 422	721 528
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	(I)	30 897 661	26 514 522
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total	(II)		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		308 404	254 285
Provisions pour charges		343 574	186 717
Total	(III)	651 978	441 002
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
- Emprunts		26 736 455	26 916 688
- Découverts, concours bancaires		2 775 602	1 305 582
Emprunts et dettes financières diverses			
- Divers		1 370 301	1 270 162
- Associés		222 489	1 184 949
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		125 248	79 088
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 317 472	4 340 059
Dettes fiscales et sociales			
- Personnel		292 613	310 887
- Organismes sociaux		419 240	410 728
- Etat, impôts sur les bénéfices			
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		351 885	860 155
- Etat, obligations cautionnées			
- Autres impôts, taxes et assimilés		1 099 845	1 102 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		786 362	2 374 656
Autres dettes		423 710	187 824
Produits constatés d'avance			
Total	(IV)	38 921 221	40 343 444
Ecart de conversion passif	(V)		
Total passif	(I à V)	70 470 860	67 298 968



1. Faits significatifs de l'exercice

1.1. Développement de l'activité de la Société

Les résultats 2001 traduisent l'impact profond que les événements du 11 septembre 2001 ont eu sur la fréquentation des hôtels parisiens dès le neuvième mois d'exploitation, période qui inaugure traditionnellement la forte saison d'activité hôtelière parisienne.

Par ailleurs, la Société a ouvert au mois de juin un hôtel, le Pavillon Opéra Bourse, et a pris en gestion, au cours de l'année, 4 nouveaux hôtels.

1.2. Augmentation de capital

En date du 13 février 2001, le Conseil d'Administration de la SA Les Hôtels de Paris constatait la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 348 740 actions, au nominal de 0,15 euro, assortie d'une prime d'émission nette de charges imputées de 4 217 553 euros.

Par ailleurs, la condition suspensive mise par l'Assemblée Générale du 31 décembre 1999 à l'émission de 30 000 bons de souscription d'action et attribués par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2000, à savoir l'introduction en Bourse, a été réalisée.

De plus, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2001 de procéder à l'attribution gratuite de 30 000 nouveaux bons de souscription a été utilisée à hauteur de 7 264 bons.

1.3. Situation du Pavillon La Chapelle

Par acte authentique du 5 juillet 2001, il a été mis fin définitivement au contrat de vente en état futur d'achèvement de l'hôtel et la SA Les Hôtels de Paris a obtenu la maîtrise de l'ouvrage, la SCI venderesse ayant renoncé à tous ses droits sur l'immeuble et reconnu avoir perçu l'intégralité du prix de vente.

La société est donc désormais dans la capacité d'achever les travaux afin de mettre en exploitation l'hôtel.

1.4. Contrôles fiscaux en cours

En matière de redressements de TVA, portant sur des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994, les recours introduits par la Société sont en cours d'instruction.

En début d'année 2001, l'administration abandonnait 2 des 4 redressements prononcés pour les sociétés Paris Convention (102 363 euros) et Paris Leboutoux (126 363 euros) absorbées par la société mère du Groupe en 1995.

Le montant total des droits et pénalités contestés par la Société s'élevait au 31 décembre 2001 au total de 590 799 euros. Les abandons intervenus en début d'année 2001 devraient être suivis par d'autres décisions favorables sur les litiges restant en cours.

En conséquence, les montants correspondants n'ont pas été provisionnés.



2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Les Hôtels de Paris, arrêtés au 31 décembre 2001 ont été tenus en Francs français et transcrits en euros à la date de clôture. Ils ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en France en la matière.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation;
- Principe de prudence;
- Indépendance des exercices;
- Permanence des méthodes comptables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

A noter qu'au cours de l'année 2001, afin d'améliorer la qualité de l'information financière de la société, 3 changements de méthodes ont été introduits dans la présentation des comptes par rapport à l'année précédente.

a) *Modification de la durée d'amortissement des charges à répartir relatives aux charges d'entretien*

Précédemment amorties sur 3 ans, les charges d'entretien engagées à compter du 1^{er} janvier 2001, essentiellement constituées des travaux de remplacement de revêtements de sols et de murs, sont désormais amorties sur 5 ans et ce afin de s'adapter à l'évolution de leur durée de vie probable.

L'impact de cette modification sur les comptes 2001 se présente comme suit :

- dotation aux amortissements de charges à répartir comptabilisée en 2001 pour 108 954 euros contre 164 039 euros calculée en application des méthodes précédentes;
- charges à répartir inscrites à l'actif du bilan pour 776 636 euros contre 721 555 euros calculées en application des méthodes précédentes.

b) *Modification de la durée d'amortissement du matériel et équipement hôtelier*

Afin de s'adapter aux usages du marché, la durée d'amortissement du matériel et équipement hôtelier a été portée de 5 à 7 ans.

L'impact de cette modification sur les comptes 2001 se présente comme suit :

- dotation aux amortissements comptabilisée en 2001 pour 714 212 euros contre 999 030 euros calculée en application des méthodes précédentes;
- montant des immobilisations nettes inscrites à l'actif pour 58 506 658 euros contre 58 221 840 euros calculé en application des méthodes précédentes

c) *Modification du schéma de comptabilisation des encaissements clients*

Précédemment comptabilisés lors de l'inscription au crédit du compte bancaire les concernant, les encaissements clients sont désormais appréhendés, en raison d'adaptation du logiciel d'exploitation hôtelière, lors de leur traitement sur ce dernier.

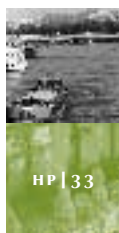
L'impact de cette modification sur les comptes 2001 se présente comme suit :

- montant des disponibilités inscrites à l'actif du bilan pour 1 363 808 euros contre 1 105 271 euros en application des méthodes précédentes,
- montant des créances clients nettes inscrites à l'actif du bilan pour 3 930 910 euros contre 4 189 447 euros en application des méthodes précédentes.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont constitués des coûts d'inauguration des hôtels.

La valeur comptable des fonds de commerce résulte essentiellement des opérations de fusion telles que soumises à l'approbation des Assemblées Générales du 31 décembre 1999.



La valeur d'inventaire des fonds de commerce, des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée, pour chaque établissement, par application d'un coefficient multiplicateur au résultat brut d'exploitation (RBE) de l'exercice. Ce coefficient est déterminé chaque année en fonction des dernières transactions comparables constatées sur le marché de l'hôtellerie parisienne.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation selon les modalités suivantes :

Frais d'inauguration	3 ans	linéaire
Logiciels	1 an	linéaire
Site internet	1 à 3 ans	linéaire

2.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, selon les modalités suivantes :

Constructions	40 ans	linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	linéaire
Matériel et mobilier	5 à 7 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	dégressif et linéaire

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si nécessaire, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

2.5. Stocks

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Ils ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte des éléments de dépréciation auxquels ils seraient exposés.

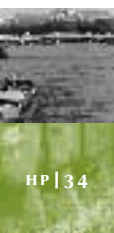
2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode " premier entré, premier sorti ".

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- pour les titres cotés ou titres d'OPCVM, à la valeur boursière du portefeuille,
- pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

Les valeurs mobilières de placement constituant une réserve de liquidité, il est constaté une dépréciation à hauteur de l'excédent global des moins-values à la date de clôture.



3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1. Fonds de commerce

Au 31 décembre 2001, 12 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 23 012 600 euros se décomposant comme suit :

- 9 fonds de commerce d'hôtels déjà en exploitation au 31 décembre 1998, inscrits pour leur valeur d'apport retenue dans le cadre des opérations de fusion de fin 1999, soit 21 659 956 euros;
- 3 fonds de commerce supplémentaires acquis en 1999 et aujourd'hui en exploitation, inscrits à l'actif pour leur coût historique soit 1 352 644 euros.

3.2. Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Incorporelles	23 183 732	218 615		23 402 347
Corporelles	36 492 587	3 313 249	370 334	39 435 503
Financières	1 317 742	242 053	54 688	1 505 107
Total	60 994 061	3 773 917	425 022	64 342 957

3.3. Etat des amortissements

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Incorporelles	91 128	120 942		212 070
Corporelles	3 385 553	2 292 620	79 441	5 598 732
Financières				
Total	3 476 681	2 413 562	79 441	5 810 802

3.4. Etat des provisions

Provisions	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Risques et charges	441 002	340 558	129 582	651 978
Actif circulant	106 507	31 171	40 325	97 353
Immobilisations financières		25 497		25 497
Total	547 509	397 226	169 907	774 828

3.5. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	à - d'1 an		à + d'1 an		
Autres immobilisations financières			412 039		
Dettes	à - d'1 an		de 1 an à 5 ans		à + 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 009 791		9 202 656	15 299 609	
Emprunts et dettes financières diverses	1 003 155		589 635		
Total	6 012 946	9 792 291	15 299 609		

3.6. Emprunts et dettes financières diverses auprès des établissements de crédit

Emprunts	Début d'exercice	Mouvements		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts	26 570 806	6 914 360	6 366 254	27 118 912
Total	26 570 806	6 914 360	6 366 254	27 118 912

3.7. Renseignements sur l'opération réalisée en crédit-bail immobilier

A la date de clôture, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions (Pavillon Losserand Montparnasse) s'élevaient à 1 440 643 euros dont :

A moins d'1 an	213 429 €
A plus d'1 an et à 5 ans au plus	853 716 €
A plus de 5 ans	373 500 €

Le prix d'achat résiduel sera, en fin de contrat, de 0,15 euro.

Afin de garantir le paiement des loyers dus jusqu'à la fin de la septième année, la SARL paris Montparnasse, absorbée depuis par la Société, a versé le jour de la signature du contrat de crédit-bail immobilier la somme de 1,52 M€. Cette somme a désormais été intégralement affectée au paiement des loyers à hauteur de 1/28^e par trimestre.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

Rubriques	Amortissements		Redevances		
	Valeur d'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période*
Constructions	4 573 470 €	2 304 491 €	72 141 €	3 120 801 €	213 429 €

Au titre des règles fiscales applicables en la matière, la Société devra ajouter à son résultat fiscal de l'exercice au cours duquel serait levée l'option d'achat (2008) un montant de 457 347 euros.

3.8. Renseignements sur les opérations significatives réalisées en crédit-bail mobilier

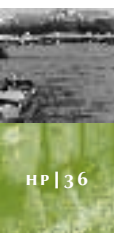
Au cours de l'exercice, la Société a financé en crédit-bail des installations et du matériel de bureau :

Immobilisations en crédit-bail

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Installations et agencements	338 919	31 249	42 766	296 152
Matériel de bureau	163 206	5 666	5 666	157 539
Total	502 124	39 916	48 432	453 692

Engagements de crédit-bail

Postes du bilan	Redevances payées			Redevances restant à payer		Prix achat résiduel
	exercice	cumulées	à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans Total	
Installations et agencements	64 796	87 196	73 594	207 180	280 775	159
Matériel de bureau	4 759	4 759	28 552	52 345	80 897	2
Total	69 554	91 955	102 146	259 526	361 672	161



3.9. Produits et charges concernant un exercice ultérieur

Charges constatées d'avance	
Loyers	208 612 €
Brochures et objets publicitaires	136 951 €
Autres charges d'exploitation	84 787 €
Total	430 350 €

Ces charges constatées d'avance représentent des charges dont la prise en compte par le résultat est normalement reportée sur un exercice ultérieur.

3.10. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	970 825 €
Emprunts et dettes financières diverses	53 068 €
Fournisseurs et comptes rattachés	461 727 €
Dettes fiscales et sociales	587 253 €
Autres dettes	130 418 €
Total	2 203 291 €

Les charges à payer sont constituées des charges non encore échues ou facturées à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir	
Clients	941 794 €
Autres créances	4 110 €
Total	945 904 €

Les produits à recevoir sont essentiellement constitués des prestations non facturées mais effectuées dans le cadre des mandats de gestion dont les montants sont calculés en partie sur la base des résultats arrêtés au 31 décembre 2001 au cours du premier trimestre 2002 par les sociétés concernées.

3.11. Dettes représentées par des effets de commerce

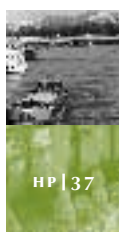
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	1 438 835 €
--	-------------

3.12. Charges à répartir

Elles se composent exclusivement des coûts d'acquisition des immobilisations incorporelles ou corporelles, de charges d'exploitation et de charges d'entretien d'établissements amortis respectivement sur des périodes de 10, 2 et 3, 3 et 5 ans.

Charges à répartir	Durée*	Fin d'exercice	Augmentations	Amortissements	Début d'exercice
Coûts d'acquisition d'immobilisations	10 ans	217 462		25 883	191 579
Charges d'exploitation	2 et 3 ans		357 399	129 178	228 221
Travaux d'entretien	3 et 5 ans	52 654	413 137	108 954	356 837
Total		270 116	770 536	264 016	776 636

* Durée d'amortissement.



3.13. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Autres créances	2 223 629 €
Produits financiers	19 463 €

3.14. Engagements pris en matière de pensions de retraite

Les engagements de retraite, évalués au montant de 15 245 euros dont 3 050 euros concernant les dirigeants, n'ont pas été comptabilisés dans les comptes sociaux.

3.15. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Les soldes d'emprunts de la Société restants dus au 31 décembre 2001 garantis par des sûretés réelles s'élevaient à 27 118 912 euros.

Dettes financières garanties par :

Hypothèques	762 245 €
Hypothèques et nantissements de fonds de commerce	19 394 632 €
Promesses et nantissements de fonds de commerce	6 962 035 €
Total	27 118 912 €

3.16. Privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du Trésor sont relatifs à des garanties prises par l'Administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la Société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal.

Nantissement de fonds de commerce	99 156 €
Hypothèques légales	491 642 €

3.17. Autres engagements

Engagements liés au Pavillon la Chapelle

Engagement donné

Hypothèque sur l'immeuble en faveur de l'administration fiscale en garantie de sa créance sur la Société pour un montant de 826 165 euros.

Engagement reçu

Nantissement de la totalité des actions d'un des actionnaires de la SA Les Hôtels de Paris (57 041 actions).

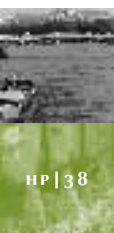
Engagements donnés aux participations

2 cautions hypothécaires d'un total de 3 048 980 euros (SARL Hôtels et Restaurants de Paris).

1 caution solidaire 1 829 389 euros (SNC société nouvelle de Royal Pigalle)

Engagement donné dans le cadre du crédit-bail immobilier

Nantissement du fonds de commerce pour 762 245 euros.



3.18. Capital social

Composition

Titres en début d'exercice	3 984 363 pour 607 412 €
Titres émis au cours de l'exercice	348 740 pour 53 165 €
Titres en fin d'exercice	4 333 103 pour 660 577 €

Répartition par catégorie de titres

Catégories de titres	Nombre de titres			valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions à vote simple	1 067 012	348 740		0,15
Actions à vote double	3 265 892	2 765 892		0,15
Actions sans droit de vote	199			0,15

Information sur les bons de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2000, en application de la vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 1999, a attribué 30 000 bons de souscription avec levée d'option à 15 euros.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 20 juin 2001, le Conseil d'Administration a attribué 7 264 bons de souscription d'actions avec levée d'option à 11,63 euros.

Information sur les titres auto-détenus

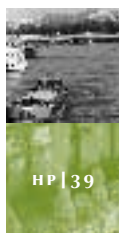
La Société a signé avec la société de Bourse Wargny un contrat de liquidité. A ce titre, il était détenu au 31 décembre 8 591 actions.

3.19. Tableau de variation des capitaux propres

	2001
Capitaux propres à la clôture N-1 avant affectations	25 792 994
A Affectations du résultat à la situation nette	721 528
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	26 514 522
Variations en cours d'exercice	
B - Variations du capital	53 165
- Variations des primes	4 217 553
C (A+B) Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant A.G.O.	30 785 240
D (C-A) Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	4 270 718

3.20. Calcul de l'impôt

Le résultat fiscal de l'année 2001 étant inférieur au report déficitaire de l'exercice précédent aucune charge d'impôt n'est due par la Société au titre de l'exercice.



3.21. Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Charges non déductibles temporairement						
- Provisions à déduire l'année suivante	34 088		46 606	34 088	46 606	
Charges déduites et non encore comptabilisées						
- Charges à étaler	148 443		892 208	264 015	776 636	
Total	182 531		938 814	298 103	823 242	
II. Eléments à imputer						
- Déficit reportables fiscalement						
- Amortissements réputés différés	459 823		1 377 032		1 836 855	
III. Eléments de taxation éventuelle						
- Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	20 778 801				20 778 801	
- Réintégration fiscale relative à une éventuelle levée d'option en matière de crédit-bail immobilier à terme	457 347				457 347	

3.22. Effectif moyen de l'exercice

Cadres	26
Employés	164
Total	190

3.23. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des mandataires sociaux incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence s'est élevée au cours de l'exercice à 278 677 euros.

3.24. Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé en France dans le secteur de l'activité de l'hôtellerie. Il se répartit principalement entre les prestations hôtelières et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Ses principales composantes sont les suivantes :

Activités hôtelières	16 625 127 €
Activité de restauration	367 271 €
Prestations de mandats de gestion	1 182 484 €
Autres	17 207 €
Total	18 192 089 €

Les autres produits sont essentiellement constitués, pour 624 359 euros, de prestations de mise en chambre de quotidiens réalisées par la Société. Elles font l'objet, en contrepartie, d'une facturation de même montant pour l'achat des journaux.

3.25. Détail des produits et charges exceptionnels

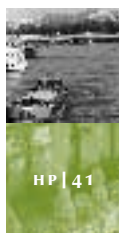
Les principales composantes du résultat exceptionnel se présentent comme suit :

	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	291 058	295 895
Charges et provisions pour litiges	194 471	188 246
Indemnités et annulation de dettes		43 786



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Filiales détenues à plus de 50 %									
Sté Royal Pigalle	740 292	1 907	100 %	762 672				748	
Filiales détenues entre 10 et 50 %									
SARL Hôtels Restaurants de Paris	1 524 490	3 107 868	20 %	304 898	731 755	3 048 980	6 040 072	1 211 881	



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Les Hôtels de Paris établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose des changements de méthode relatifs aux durées d'amortissement des charges d'entretien à étaler et du matériel et équipement hôtelier, ainsi qu'une modification du schéma de comptabilisation des encaissements clients.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 7 juin 2002

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

Calan Ramolino & Associés
Antoine DE RIEDMATTEN



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Assemblée du 24 juin 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues au cours de l'exercice

1. Avec la SARL Lutèce Port Royal

- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
- Nature et objet : contrat de prestations de service et de concession de marque.
- Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 13^e, 52-52 bis rue Jenner.
- Autorisée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2001.

Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 2 961 euros hors taxes.

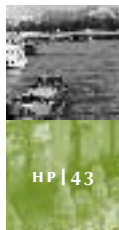
2. Avec la SARL Hôtel du Rond Point

- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
- Nature et objet : contrat de prestations de service et de concession de marque.
- Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 14^e, 144, rue de la Tombe Issoire (nouvelle enseigne "Park Montsouris").
- Autorisée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2001.

Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 1 436 euros hors taxes.

3. Avec la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle

- Dirigeants concernés : messieurs Patrick MACHEFERT et Pierre MARTIN-ROUX
- Nature et objet : cautionnement solidaire.
- Modalités : la société Les Hôtels de Paris s'est portée caution solidaire au profit de la société ENTENIAL à hauteur de 2 286 735 euros de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.



Ce prêt se compose en deux tranches :

- la tranche A : 1 829 388 euros sur dix ans,
- la tranche B : 457 347 euros sur deux ans (relais de TVA).

Autorisée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2001.

4. Avec la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle

- Dirigeants concernés : messieurs Patrick MACHEFERT et Pierre MARTIN-ROUX
- Nature et objet : convention de trésorerie.
- Modalités : avance en compte courant à hauteur maximum de 2 286 735 euros à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle.

Taux d'intérêt : taux d'intérêt maximum déductible fiscalement pour l'exercice considéré.

Autorisée par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2001.

Au 31 décembre 2001, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 2 204 166 euros et le montant des intérêts à percevoir s'élève à 19 463 euros.

5. Avec la SARL Hôtels et Restaurants de Paris

- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
- Nature et objet : convention de trésorerie.
- Modalités : avances réciproques en compte courant à hauteur maximum de 762 245 euros.

Taux d'intérêt : taux d'intérêt maximum déductible fiscalement pour l'exercice considéré.

Autorisée par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2001.

Au 31 décembre 2001, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 731 755 euros et le montant des intérêts à percevoir s'élève à 3 135 euros.

6. Avec la SA Normandy Hotel

- Dirigeants concernés : messieurs Patrick MACHEFERT et Pierre MARTIN-ROUX
- Nature et objet : convention de trésorerie.
- Modalités : avances réciproques en compte courant à hauteur maximum de 381 122 euros.

Taux d'intérêt : taux d'intérêt maximum déductible fiscalement pour l'exercice considéré.

Autorisée par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2001.

Au 31 décembre 2001, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 8 308 euros et le montant des intérêts à percevoir s'élève à 2 126 euros.

Cette société a été absorbée par la société Hôtels et Restaurants de Paris, avant le 31 décembre 2001.

7. Avec les sociétés Paris Bercy et Paris Louvre

- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
- Nature et objet : domiciliation du siège social et réception du courrier.
- Modalités : gratuité.

Autorisée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2001.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



Conventions poursuivies

1. Avec la SA Paris Opéra Drouot

- Dirigeants concernés : monsieur MACHEFERT, monsieur MARTIN-ROUX
 - Nature et objet : contrat de prestations de service et de concession de marque.
 - Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 9^e, 2, rue Geoffroy Marie.
- Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 115 055 euros hors taxes.

2. Avec la SA Paris Porte d'Italie

- Dirigeants concernés : monsieur MACHEFERT, monsieur MARTIN-ROUX
 - Nature et objet : contrat de prestations de service.
 - Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis au Kremlin-Bicêtre, 1 à 3, rue Elisée Reclus.
- Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 149 430 euros hors taxes.

3. Avec la SA Paris Louvre

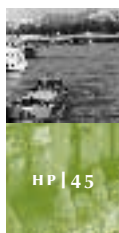
- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
 - Nature et objet : contrat de prestation de service et de concession de marque.
 - Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 1^{er}, 20, rue Molière.
- Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 113 490 euros hors taxes.

4. Avec la SARL Paris Bercy

- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
 - Nature et objet : contrat de prestations de service et de concession de marque.
 - Modalités : La société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 12^e, 209 - 211, rue de Charenton.
- Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 119 390 euros hors taxes.

5. Avec la SA Normandy Hotel

- Dirigeant concerné : monsieur Patrick MACHEFERT
 - Nature et objet : contrat de prestations de service et de concession de marque.
 - Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 1^{er}, 7, rue de l'Echelle.
- Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 472 855 euros hors taxes.



6. Avec l'EURL Opéra Grands Boulevards

- Dirigeants concernés : monsieur MACHEFERT, monsieur MARTIN-ROUX
 - Nature et objet : contrat de prestations de service et de concession de marque.
 - Modalités : la société Les Hôtels de Paris apporte dans le cadre d'un contrat de prestations de services et de concession de marque, son assistance technique et son savoir-faire pour l'exploitation d'un hôtel sis à Paris 9^e, 11, rue Geoffroy Marie.
- Ces prestations ont été comptabilisées au cours de l'exercice pour un montant de 54 865 euros.

7. Avec Monsieur Patrick Machefert

- Nature et objet : convention d'indemnisation.
- Modalités : en cas de cessation anticipée de ses fonctions, aux conditions suivantes :
- Respect d'un préavis de six mois pendant lequel le président devra transmettre dans les meilleures conditions les dossiers à son successeur ;
- Sauf en cas de faute lourde, dans l'hypothèse d'une révocation prononcée dans des circonstances de nature à porter une atteinte injustifiée à l'honorabilité ou à la considération du président, notamment aux efforts fournis et aux résultats obtenus, versement d'une indemnité correspondant à 18 mois de la rémunération brute mensuelle qui lui sera allouée à compter du 1^{er} janvier 2000 si la révocation intervient entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2002 et à 24 mois de la même rémunération si la révocation intervient après le 1^{er} janvier 2002.

8. Avec la SARL Décorotel

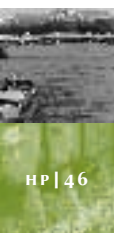
- Dirigeant concerné : madame Christiane DERORY
- Nature et objet : fournitures de matériels et de prestations d'agencement des hôtels
- Modalités : la société Décorotel a facturé des travaux d'agencements, de décoration et d'aménagements dans les hôtels de la SA Les Hôtels de Paris au cours de l'exercice pour un montant de 741 611 euros toutes taxes comprises

Paris et Neuilly, le 7 juin 2002

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Paul-Evariste VAILLANT

Calan Ramolino & Associés
Antoine DE RIEDMATTEN



RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Capital social et Actionnariat

Répartition du capital et droits de vote

Le capital social, à la clôture de l'exercice, est de 660 577 euros, divisé en 4 333 103 actions, représentant 7 598 796 droits de vote, au 26 avril 2002.

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires sont les suivants :

	Nombre d'actions	Droits de vote
Rome Saint-Lazare	14,25 %	17,96 %
M. Patrick Machefert	11,48 %	14,47 %
Capinvest Services	7,85 %	9,89 %
Capinvest France	1,96 %	2,22 %
Autres investisseurs	64,46 %	55,46 %

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été adressée à la Société depuis son introduction en bourse.

Attribution de bons de souscription

Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2000, en application de la vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 31 décembre 1999, a attribué 30 000 bons de souscription avec levée d'option à 15 euros.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 20 juin 2001, le Conseil d'Administration a attribué à Monsieur Hocine BOGHARI 7 264 bons de souscription d'actions avec levée d'option à 11,63 euros.

Intéressement des salariés

Dans le cadre de l'intéressement des salariés, un projet de Plan Epargne Entreprise est à l'étude.

Le Plan d'Epargne Entreprise est un système d'épargne collectif et facultatif qui permet aux salariés de se constituer, éventuellement avec des versements complémentaires de l'entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières avec des avantages fiscaux incitatifs.

Il permet de fidéliser les salariés et de les faire participer à la bonne marche de l'entreprise.

Facteurs de risques

Les risques liés au taux de change

L'activité de la Société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

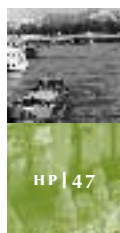
Les risques pour l'environnement

Dans une société hôtelière comme Les Hôtels de Paris, les risques pour l'environnement sont essentiellement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation.

La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués par les équipes dirigeantes et les équipes techniques de la Société.

Couverture des risques

Pour garantir la pérennité de son activité, la Société est couverte par des contrats d'assurances contre notamment les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 JUIN 2002 PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001, approuve lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ceux-ci ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2001 font apparaître un bénéfice net de 112 422 euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, elle décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, soit à 112 422 euros à l'apurement à due concurrence des pertes des exercices antérieurs reportées à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de la mention figurant au rapport du Conseil d'Administration aux termes de laquelle il a été distribué au titre des trois derniers exercices clos les dividendes suivants :

En euros	Dividende global	Dividende par action	Avoir fiscal
Exercices			
31/12/98 (ex société Gestimmo Finance)	76 224,51 €	15,24 €	7,62 €
31/12/99	Néant	Néant	Néant
31/12/00	Néant	Néant	Néant

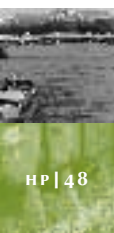
Quatrième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme globale de 40 000 euros le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale mixte, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide,

- conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000, de supprimer toutes les références à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 figurant dans les statuts, de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001,
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 nouveau du Code du Commerce et de l'article 131-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 de modifier les statuts à l'effet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration choisit la modalité d'exercice de la Direction générale de la Société, de modifier comme suit les statuts :



Article 1 - Forme

(Le début de l'article demeure sans changement)

La société continue d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

(La fin de l'article demeure sans changement)

Article 15 - Conseil d'Administration

1. Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur l'opération.

(La suite de l'article demeure sans changement)

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre des administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

(La suite de l'article demeure sans changement)

6. Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

7. Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Article 17 - Organisation et direction du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du Président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres le Président de la réunion.

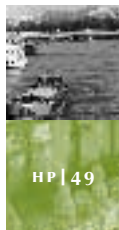
Le Conseil peut nommer également un secrétaire même en dehors de ses membres. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Article 18 - Délibérations du Conseil

1. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Toutefois, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Celle-ci indique l'ordre du jour et est faite trois jours au moins à l'avance par lettre, télégramme ou télex. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.



(La suite de l'article demeure sans changement)

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général.

Article 19 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

2. Le Conseil d'Administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

3. Le Conseil d'Administration peut donner à tous les mandataires de son choix toutes les délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet.

Article 20 - Direction Générale

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée de six ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction Générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'Administration, le Président ou un Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.



Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non président peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

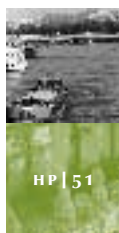
Article 22 - Conventions réglementées

1. Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements auprès de tiers. Cette interdiction s'applique également aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, au conjoint, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées ainsi qu'à toute personne interposée.

2. Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, Gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.



Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

3. Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure d'autorisation et d'approbation prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Cependant ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président du Conseil d'Administration aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Article 24 - Assemblées Générales

1. Convocation, lieu de réunion. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

(La fin de l'article demeure sans changement)

Article 29 - Dissolution - Liquidation

(Le début de l'article demeure sans changement)

1. Sous réserve du respect des prescriptions légales impératives en vigueur, la liquidation de la Société obéira aux règles ci-après, observation faite que les articles L. 237-14 à L. 237-20 du Code de Commerce ne seront pas applicables.

(La suite de l'article demeure sans changement)

4. Au cours de la liquidation, les Assemblées Générales sont réunies aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sans toutefois qu'il soit nécessaire de respecter les prescriptions des articles L. 237-23 et suivants du Code de Commerce.

Les Assemblées Générales sont valablement convoquées par un liquidateur ou par des actionnaires représentant au moins 5 % du capital social.

(La fin de l'article demeure sans changement)

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, autorise celui-ci à renouveler la convention de liquidité conclue avec la société Wargny, le 13 février 2001, en vue de favoriser la liquidité des transactions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise celui-ci à acheter et vendre en Bourse une partie des actions composant le capital social dans les conditions autorisées par la loi en vue de régulariser le cours de bourse par des achats ou des ventes en fonction de la situation du titre de la Société sur le marché ou de rémunérer des opérations de croissance externe.

Le prix d'achat maximum des titres sera de 20 euros. Le prix de cession minimum des titres sera de 10 euros.

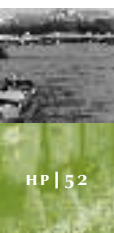
Le montant maximum que la Société pourra consacrer à ces interventions est de cinq millions d'euros (5 000 000 euros).

Le nombre maximum d'actions que la Société pourra acheter est de 400 000 (quatre cent mille) actions étant précisé qu'elle ne pourra jamais détenir plus de 10 % de son capital.

La Société est autorisée à racheter ses titres par intervention sur le marché ou par blocs, pendant une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet des présentes.



ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE

La société Les Hôtels de Paris est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre administrateurs dont nous vous indiquons ci-après les fonctions et les mandats occupés tant dans la Société qu'en dehors de la Société.

Président

Monsieur Patrick MACHEFERT est administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société dont il est le cofondateur.

Il est également président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes Paris Porte d'Italie, Paris Opéra Drouot, Paris Louvre, Royal Pigalle et gérant des sociétés civiles Paris Porte d'Italie, Paris Opéra Drouot, Paris Louvre, des SARL Paris Bercy, Lutèce Port Royal, Rome Saint-Lazare, 13 Boulevard du Temple, et la SNC Hôtel du Rond Point.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur MACHEFERT a perçu au cours de l'exercice les sommes suivantes :

Rémunération versée par la Société	183 701 €
Rémunération versée par les Sociétés contrôlées	124 562 €
Avantages en nature émanant de la Société, évalués à	2 744 €
Jetons de présence versés par la Société	10 671 €

Directeur Général

Monsieur Pierre MARTIN-ROUX est administrateur et Directeur Général de la Société dont il est cofondateur. Il exerce également des fonctions d'administrateur dans les sociétés anonymes Paris Porte d'Italie, Paris Opéra Drouot, Paris Louvre et Royal Pigalle. Il est également gérant de l'EUURL Opéra Grands Boulevards et de la Société Nouvelle du Royal Pigalle.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur MARTIN-ROUX a perçu au cours de l'exercice les sommes suivantes :

Rémunération versée par la Société	70 889 €
Jetons de présence versés par la Société	10 671 €

Administrateurs

Messieurs Olivier BOSCO et Daniel DERORY sont également administrateurs et cofondateurs de la Société.

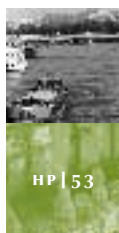
Dans le cadre de leurs fonctions, chacun d'eux a perçu au cours de l'exercice, 10 671 euros à titre de jetons de présence.

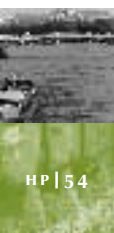
A titre d'information, le montant des cinq rémunérations les plus importantes s'élève à 543 144 euros.

Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
représenté par Paul-Evariste VAILLANT
91, avenue de Wagram - 75017 Paris

Calan Ramolino & Associés
représenté par Antoine DE RIEDMATTEN
191, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine





HP | 54



www.leshotelsdeparis.com
15, avenue d'Eylau - 75116 Paris
Tél. 01 55 73 75 75 - Fax 01 55 73 00 21
actionnaire@leshotelsdeparis.com